

## Les missions du RASED

- Établir des contacts et des liens entre l'enfant, la famille et les enseignants.
- Prévenir et réduire les difficultés rencontrées par les élèves au cours de leur scolarité.
- Aider à l'élaboration des différents Projets d'aides individuelles.
- Permettre une liaison avec les différents partenaires : services sociaux, élus, santé scolaire...

## Conditions d'intervention du RASED

Le réseau intervient suite à une réunion de synthèse à laquelle participent l'enseignant, le directeur et les membres du RASED.

Les difficultés de l'enfant sont évoquées et une demande d'aide, au moyen d'une fiche prévue à cet effet, doit être établie. Les parents doivent avoir été avertis par l'enseignant des difficultés rencontrées par leur enfant.

Toutefois, les parents ou l'enfant peuvent demander directement un rendez-vous.

Dans tous les cas, la collaboration de chacun est indispensable pour permettre à l'enfant de tirer profit de l'aide spécialisée.

Certaines difficultés ne relèvent pas des compétences du RASED. Une consultation auprès de services extérieurs à l'école peut-être conseillée.

# R.A.S.E.D

# R.A.S.E.D

## Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés

Antenne Paul LANGEVIN  
De Champs-sur-Marne

Madame Evelynne GUERRA  
Psychologue scolaire

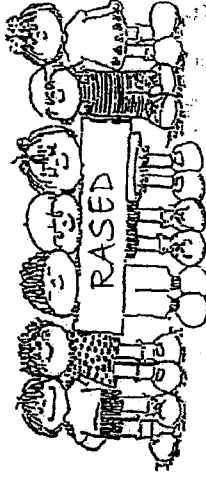
Madame Nathalie BRICLER  
Enseignante spécialisée chargée de l'aide à  
dominante rééducative

Madame Brigitte SCHOEN  
Enseignante spécialisée chargée de l'aide à  
dominante pédagogique

## Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés

Circonscription de Champs-sur-Marne

Antenne Paul LANGEVIN



Le RASED est un dispositif du Ministère de  
l'éducation Nationale pour prévenir les  
inadaptations et lutter contre l'échec scolaire.

Pour contacter cette antenne de RASED, appeler  
**01 60 05 16 31**

### *Le psychologue scolaire*

Il est médiateur entre enfants, parents, enseignants, instances et organismes extérieurs à l'école.

Il pratique des examens cliniques et psychométriques après avoir reçu un accord écrit des parents.

Il offre un lieu d'écoute attentive à toutes les personnes concernées, enfants, parents, enseignants, de manière à faciliter la recherche de solutions éducatives ajustées en fonction des problèmes rencontrés.

Il participe aux commissions d'orientation.

Il participe aux projets de scolarisation des jeunes handicapés.

### *L'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique* ( maître E )

Son intervention vise à aider l'enfant à donner du sens aux tâches scolaires qui lui sont demandées.

En collaboration étroite avec l'enseignant, il est habilité à **organiser des regroupements d'adaptation** liés aux besoins repérés.

Il accompagne régulièrement les enfants dans leur classe en axant son aide sur la **maîtrise des méthodes et des techniques de travail.**

Il élabore pour chacun d'eux un projet d'aide spécialisée qui tend notamment à favoriser la prise de conscience des progrès et la capacité d'autonomie dans le travail.

Ils élaborent conjointement des **actions de prévention** aussi bien à l'école élémentaire qu'à l'école maternelle

Son intervention n'est pas soumise à l'accord des parents, mais **une information aux familles** est toujours assurée.

### *L'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative* ( maître G )

Il travaille principalement avec des enfants dont les difficultés s'expriment par un comportement qui rend difficile les apprentissages scolaires (agitation, timidité, immaturité...).

Sa mission consiste à aider les enfants à **mieux gérer leurs émotions et leurs conduites intellectuelles** afin de pouvoir (re) prendre leur place d'élève dans l'école.

Il accueille des élèves en **très petits groupes ou individuellement.**

Il élabore pour chacun d'entre eux un **projet d'aide individualisée.**

Son intervention est toujours soumise à un **accord parental** préalable.

*Les membres du réseau d'aide travaillent en liaison avec toutes les personnes concernées par l'enfant et dans un souci permanent du respect de la confidentialité. les aides proposées ont toujours lieu sur le temps scolaire.*

*C'est en équipe que se décident les types d'aides à apporter.*

*La durée et les modalités de ces aides sont directement liées aux objectifs fixés pour l'enfant. L'aide spécialisée ne se substitue pas à l'aide apportée au sein de la classe par l'enseignant lui-même ou à un aménagement du temps de l'élève, elle leur est complémentaire. Pour qu'une aide soit bénéfique, une collaboration étroite de tous les partenaires est nécessaire. Pour mener l'élève vers la réussite, le respect des personnes, des fonctions et des rôles de chacun est indispensable.*